

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2021-01-4

Avis est donné de ce qui suit:

1. Qu'à sa séance ordinaire tenue le 29 avril 2025, le conseil de la Municipalité de Rawdon a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2021-01-4 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2021-01 et ses amendements afin de modifier les limites des grandes affectations Centre-ville et Résidentielle de densification à l'intérieur du périmètre d'urbanisation

2. Le règlement précédemment mentionné a fait l'objet de l'émission par la Municipalité Régionale de Comté de Matawinie d'un certificat de conformité le 21 mai 2025. Ce règlement est en conséquence réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement.
3. Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville de Rawdon, 3647 rue Queen, aux heures normales d'ouverture.
4. Ce règlement est entré en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Donné à Rawdon, le 5 juin 2025

(signé) *Caroline Gray*

M^e Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe